

DÉLIBÉRATION N°2023-24

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Le mercredi 13 décembre 2023 à 14h00, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Josy CHAMBON - Michaël DIAN - Adeline DUMON - Chantal EYMEOUD - Richard GALY - Bruno GENZANA - Clémence PARODI - Virginie PIN - Patrick RANCHAIN - Gilles RIPERT - Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Marion COUTRIS a donné sa procuration à Michaël DIAN

Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE

Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Adeline DUMON

Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI

Muriel MAYETTE-HOLTZ a donné sa procuration à Alexandra TIMÁR

Élodie PRESLES a donné sa procuration à Patrick RANCHAIN

ÉTAIENT ABSENTS :

Christiane BOURBONNAUD - Bénédicte LEFEUVRE - Jean-Pierre RICHARD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU les statuts d'Arsud,

Considérant :

- Que le code général des collectivités territoriales prévoit, dans son article L.4312-1, un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- De prendre acte du débat sur les orientations budgétaires 2024 qui s'est tenu lors de cette séance sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 13 décembre 2023

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE

